

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19785 - 76ÈME ANNÉE

**La directrice de l'ARS Mayotte affirme que « 200.000 touristes ont atterri » à La Réunion « pour les vacances de Noël ! »**

## **Les Réunionnais responsables de l'entrée à La Réunion de 200.000 touristes de France sans test COVID obligatoire à l'arrivée ?**

La France est un des pays les plus durement touchés par le coronavirus, qui y est devenu quasiment endémique. C'était déjà le cas à la fin du mois de décembre. Or, à en croire la directrice de l'ARS de Mayotte, 200.000 touristes sont venus dans notre île durant cette période. Rappelons qu'aucun test ou quarantaine n'étaient obligatoires à l'arrivée dans notre pays à ce moment pour les passagers venant de France. Difficile de croire que ces 200.000 cas potentiels ne soient pour rien dans la situation actuelle. Deux mois plus tard, les Réunionnais sont une fois de plus accusés d'être responsables de l'amplification de la crise qui permet désormais à un État d'imposer un couvre-feu à la population.

En 1975, après avoir refusé le résultat du référendum d'autodétermination des Comores qu'il avait lui-même organisé, le gouvernement français a organisé la sécession de Mayotte de la République des Comores. 45 ans plus tard, un des pays les plus riches du monde n'a été capable de construire qu'un seul hôpital aux



normes européennes pour une île 250.000 habitants. Il n'est donc pas étonnant que la moindre crise peuplée aujourd'hui par plus de

sanitaire signifie une saturation de cet hôpital, en particulier du service de réanimation.

Conséquence de la pénurie de moyens, il est nécessaire de recourir à des évacuations sanitaires. Celles-ci n'ont pas pour destination les îles voisines ou Madagascar mais La Réunion, située à deux heures de vol. D'après les propos du Dr. Blondé, chef du service de réanimation de l'hôpital de Mayotte, publiés dans le « JIR » d'hier, sans ces évacuations vers La Réunion, « il y aurait une dizaine de morts par jour ».

Dans son édition du 23 février, le Journal de Mayotte publie une interview de Dominique Voynet, directrice de l'Agence régionale de Santé. Dans cet entretien, il est notamment question de la nouvelle flambée épidémique dans l'île de l'archipel comorien, et de la prise en charge des patients admis en réanimation en raison d'une forme grave de la COVID-19. Voici les propos qui lui sont attribués :

**« Deuxièmement, nous assistons à un réveil de l'épidémie à La Réunion, avec notamment la présence du variant Sud-Africain. Il circule d'ailleurs dans la zone, et je trouve assez paradoxal qu'une partie de l'opinion réunionnaise n'accepte plus de recevoir des Mahorais, quand 200.000 touristes ont atterri sur leur île pour les vacances de Noël ! »**

**« 200.000 touristes ont atterri sur leur île pour les vacances de Noël ! »**

La directrice de l'ARS Mayotte donne une information capitale : 200.000 touristes sont venus à La Réunion durant les vacances d'été. Rappelons qu'à ce moment, les passagers pouvaient sortir de l'aéroport et se mêler immédiatement à la population sans aucun test obligatoire à l'arrivée, et sans quarantaine. La seule obligation était de présenter un résultat de test négatif à la COVID-19 à l'embarque-

ment.

Rappelons également que dans plusieurs pays, il existe un véritable trafic de faux-tests. C'est ce que souligne entre autres un reportage de la BBC. Là où les tests ne sont pas remboursés, des passagers préfèrent dépenser 50 euros pour un faux affichant la non-présence du virus dans leur organisme plutôt que de payer le double sans avoir la certitude d'avoir un résultat négatif. La fraude est facile, car les compagnies aériennes n'ont aucun moyen de savoir si le papier qui est présenté n'est pas un faux. Qui peut croire qu'un tel trafic n'existe pas en France ?

Par ailleurs, même si un passager a véritablement fait un test avec un résultat négatif, cela ne veut pas dire qu'il n'est pas déjà contaminé. C'est ce que rapportent les nombreux cas de personnes qui ont choisi volontairement de se faire dépister quelques jours après leur arrivée à La Réunion, et qui ont appris qu'elles étaient déjà porteuses de la maladie dans l'avion, ce que le test pré-embarquement n'avait pas permis de signaler.

Enfin, pour faciliter les voyages vers La Réunion, il était même possible de recourir à un test moins fiable que le PCR, mais qui ouvrait le même droit d'embarquer.

### Les conditions de la catastrophe

Par conséquent, ce sont donc 200.000 personnes à l'état sanitaire inconnu qui ont débarqué pendant la période des fêtes à La Réunion. Aussitôt sorties de l'aéroport, elles pouvaient se rendre dans un des centres commerciaux proches de l'aéroport. Dans un rayon de 10 kilomètres, 4 centres pouvaient accueillir entre plus de 2.000 et près de 4.000 personnes. Comment imaginer qu'avec l'autorisation d'un tel brassage, de nouvelles chaînes de contamination parties d'un de ces 200.000 passagers n'aient pas

émergé ?

Il ne faut pas perdre de vue que la France est un des pays les plus contaminés dans le monde par la COVID-19. Près d'un an après le premier cas officiel, déjà plusieurs dizaines de milliers de personnes y sont mortes, et le virus y est devenu largement endémique.

Dans ces conditions, laisser venir d'un pays aussi peu sûr 200.000 personnes, selon le chiffre de Dominique Voynet, n'est-ce pas créer les conditions de la catastrophe ?

### Responsabilité ?

Après coup, il est scandaleux de rendre une fois de plus responsable les Réunionnais en affirmant que l'épidémie est une épidémie de cas autochtones. Deux mois après ce rush de touristes vers La Réunion, sa population est soumise à un couvre-feu. Tout ceci va encore lourdement hypothéquer les chances de reprise d'une activité normale. Pourtant, tout près de nous, l'île Maurice est dans une situation totalement différente, car ce sont les Mauriciens qui ont la responsabilité de décider de la fermeture ou pas de la porte d'entrée de toutes les épidémies : l'aéroport.

Dans le Pacifique, les habitants de Kanaky-Nouvelle Calédonie et de Polynésie ont aussi la même possibilité que les Mauriciens, alors qu'ils vivent dans des collectivités de la République, comme La Réunion.

**M.M.**

## Edito

# Vers une nouvelle forme d'égalité hommes-femmes ?

Comme chaque année au 1er mars, toutes les entreprises doivent présenter leur index d'égalité professionnelle, permettant de mesurer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Petite particularité cette année, l'arrivée des petites et moyennes entreprises. Les grandes entreprises connaissent déjà l'exercice mais pour les plus petites, c'est une vraie découverte, et un vrai défi à relever.

L'exercice est compliqué, surtout lorsqu'on est une petite PME sans DRH et qui doit faire avec les moyens du bord pour relever les indicateurs pour pouvoir calculer l'index. Pour être dans les clous, il faut avoir une note supérieure à 75 sur 100. Cet index combine en tout cinq critères : l'écart de revenu entre femmes et hommes, âge et poste confondus, la répartition de l'augmentation individuelle entre les hommes et les femmes. La répartition des promotions, le nombre de femmes dont le salaire est augmenté à leur retour de leurs congés maternité et enfin, le nombre de femme parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise.

Pour aider les PME à se familiariser à cette nouvelle méthode, le ministère du travail propose des formations un peu partout en France. Chaque entreprise veut améliorer la note de son entreprise mais c'est là que les problèmes commencent car plus de la majorité des entreprises sont composées d'hommes. Le plus gros travail sera donc de mettre une égalité salariale entre les femmes et les hommes s'ils veulent améliorer leurs notes et ce n'est pas gagné.

On constate surtout que le ministère met le paquet sur l'accompagnement de ces PME mais est ce que cela va durer ou ce n'est qu'une fois encore que de la communication ? Cet accompagnement devrait encore durer une année dans le meilleur des cas car au 1er mars de l'année 2022, toutes entreprises qui n'atteindraient pas ces 75 points, auront du souci à se faire car l'index étant public, cela en va de son image. Et surtout, la raison la plus importante, à savoir que rester trois années en dessous de ces 75 points, peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 1 % de sa masse salariale. Cela devrait sans doute en motiver certaine. Mais ça, le gouvernement n'en parle pas, préférant privilégier des espaces de formations pour se faire bien voir sans indiquer aux entreprises les risques encourus. L'objectif est donc une prise de conscience de chaque entreprise car plusieurs études le montre, il y a une corrélation entre mixité homme femme et performance économique.

*Bertrand Ancelly*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Lotonomi alimantèr : obli pa lé zot séréal. Oblie pa mayi pinm !

Mézami, mwin la lir dann Témoignages in lartik dsi lotonomi alimantèr é dann lartik-la lo moun la ékri i fé konm in prédikasyon pou lo plantaz dori issi La Rényon pars la baz nout manzé sé lo ri, é ni pé bien plante deri issi shé nou. Lartik lé dann zoinal mardi é si zot i vé zot i pé pran konésans. Zot i pé pran galman galman konésans in dossyé nou la fé dsi lotonomi alimantèr-mi pans zot pé aprann ladan dé shoz lé inpportan.

Mé antansyon bann léktèr nout zoinal, zot i porte antansyon dsi toute sak ni ékri é mèm dsi sak ni obliye ékri é kossa nou la obliye ladan ? Sinplomman ké nout popilasyon i goumante mé la kantité d'ri ni fé vni pou manzé i diminyé. Donk ni manz d'ote shoz é sirtou issi la rényon, i manz dopin é si i manz dopin i fo galman plante lo blé é lo blé li ossi nou téi plante in bonpé par lo passé. Si n i rogard bien anliss lo 44000 tone dori, ni fé vni ossi par-la trèz mil tone d'ot kalité séréal konm lo blé pou ansèrv konm farine pou fé dopin, gato épi d'ote shoz ankor san konté mayi pou fémanzé zanim.

Kossa sa i vé dir ? Sa i vé dir néna in bonpé d'moun i manz dopin-sansa i manz inn é l'ote. Mi panss pa sa i vé dir nou lé apré shanj nout baz manzé mé sa lé a suiv é sirman ké lotonomi alimantèr i doi si ni vé ké li marsh bien baz dsi sak demoun i manz pou vréman. Mèrsi pou noute léktèr k'i porte vréman antansyon sak ni ékri. Solman vi ké nou l'apré diskité mi atir son latansyon noute dsi kékshoz : dsi la prodiksyion sorgho-ni apèl sa mayi pinm.

Bin figuir azot dann Burkina fasso, demoun i manz in bonpé d'pain, é zot i plante pa lo blé, mé zot i plante sorgho-i apèl sa gro mil é sa lé bien adapté bann klima sho. Donk gouvèrnman, dann lintéré son balanss komèrsyal, la ankouraz bann boulanzé pou mélanz sorgho avèk lo blé pou fé dopin... Romarke bien issi ossi i fabrik dopin avèk la farine do blé, mé avèk d'ote séréal é pou kossa i fré pa avèk mapinm. An touléka néna toute in léspass i rouvèr dovan nou, in léspass bann possib.

Mé ni oi bien si konm gouvèrnman i vé lotonomi alimantèr durab, nou néna toute in rokonvèrsyon nout lagrikiltir pou fé. Donk i fo in plan séryé pou trap in lobzékatif séryé, lotonomi alimantèr dirable.

NB Dann sid La franss olèrk kontinyé plante mayi pou zanim, bann zèlvèr opliss klima i réshof, opliss zot i komanss plante sorgho é parét'il sa lé bien intéréssan pou zot.

*Justin*